

DÉPISTAGE Hypercholestérolémie Familiale (HF)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Direction de la santé

C'est quoi l'Hypercholestérolémie Familiale ?

L'Hypercholestérolémie Familiale est l'une des maladies héréditaires les plus fréquentes. Elle touche environ 1 personne sur 300.

C'est une maladie dans laquelle des mutations génétiques entraînent un taux de cholestérol trop élevé dans le sang, et plus particulièrement le taux de LDL (Low-Density Lipoprotein)-Cholestérol (mauvais cholestérol).



Les conséquences de l'Hypercholestérolémie

L'exposition à des taux anormalement élevés de LDL-Cholestérol n'est pas bon pour la santé. Cela engendre une atteinte des vaisseaux sanguins : le cholestérol s'accumule sur les parois des vaisseaux sanguins ce qui entraîne leur rétrécissement.

Les personnes souffrant d'Hypercholestérolémie Familiale sont plus à risque de développer des complications cardiovasculaires de type infarctus du myocarde, accident vasculaire cérébral... à un jeune âge (souvent avant l'âge de 40 ans) car elles sont exposées à un taux élevé de cholestérol depuis leur naissance.

L'Hypercholestérolémie Familiale est une maladie héréditaire qui se transmet de génération en génération. La probabilité qu'un enfant hérite de cette maladie de l'un de ses parents atteint est de 50%.

Mais si elle est détectée et traitée à un stade précoce, ces maladies cardio-neurovasculaires peuvent être prévenues voire évitées. Un traitement médicamenteux est disponible et approuvé dès l'âge de 6 ans. D'où l'intérêt de dépister suffisamment tôt les enfants.

Pourquoi dépister les enfants ?

De plus, si l'on détecte une hypercholestérolémie chez un enfant, cela permet de vérifier si l'un de ses parents est également atteint de cette maladie sans le savoir, et donc de s'assurer qu'il pourra aussi bénéficier d'une prise en charge médicale.

Comment diagnostiquer l'Hypercholestérolémie Familiale ?



Le diagnostic de l'Hypercholestérolémie Familiale se fait en deux temps :

» Dans un premier temps par un dosage du taux de cholestérol total et du LDL-Cholestérol dans le sang. Celui-ci se fait en analysant quelques gouttes de sang prélevées par une piqûre superficielle au niveau du doigt.

» Dans un second temps, si le taux de cholestérol est trop élevé, une orientation vers le centre de référence au Luxembourg sera proposée où d'autres investigations seront réalisées.

Le diagnostic d'Hypercholestérolémie Familiale sera établi sur base des résultats du dosage de cholestérol, de l'histoire familiale et du résultat de l'analyse génétique.

Quand sera réalisé le test ?

Comme chez les personnes atteintes d'Hypercholestérolémie Familiale, les taux de cholestérol sont déjà élevés pendant l'enfance, le dépistage peut être envisagé dès le plus jeune âge.

La Direction de la santé collabore avec le CHL afin d'organiser le dépistage de l'Hypercholestérolémie Familiale chez les enfants âgés de 18 mois.

Ce dépistage est proposé gratuitement à tous les enfants âgés de 18 mois.

Une lettre d'invitation sera adressée par courrier aux parents de l'enfant et leur permettra de prendre rendez-vous pour le dépistage.



Le dépistage est gratuit,
entièrement financé par le ministère
de la Santé et de la Sécurité Sociale.

Comment aurez-vous les résultats ?

L'échantillon de sang de votre enfant sera analysé sur place, en quelques minutes seulement, après le prélèvement. Vous serez immédiatement informé des résultats par le personnel soignant :

- » Si le taux de cholestérol est légèrement élevé, vous recevrez la recommandation de consulter le médecin traitant de votre enfant.
- » Si le taux de cholestérol est significativement élevé, il vous sera conseillé de consulter votre médecin traitant ou directement le centre de référence au Luxembourg (DECCP, Kannerklinik, CHL). Des examens complémentaires y seront réalisés et vous recevrez des informations sur les éventuels traitements à mettre en place.

Vous avez encore des questions ?



Cette brochure peut répondre à certaines questions que vous vous posez, mais ne remplace pas les informations que vous pourriez recevoir de votre pédiatre, médecin généraliste ou des professionnels de santé qui s'occupent de votre enfant.

Les résultats des examens de dépistage peuvent être d'une importance capitale pour la santé et l'avenir de votre enfant. La réalisation de cet examen n'est pas obligatoire mais elle vous est très vivement recommandée.

PROTECTION DES DONNÉES

Les données de votre enfant sont traitées par le Centre des technologies de l'information de l'État afin d'envoyer l'invitation à se faire dépister et par le CHL afin d'effectuer le dépistage, de vous fournir les résultats et de produire les indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité du dépistage.

En cas de question quant à la protection des données, nous vous invitons à soumettre votre demande à la Direction de la santé en envoyant un E-mail à: medecine-preventive@ms.etat.lu dès lors qu'elle concerne les invitations ou au CHL en envoyant un e-mail à: endped@chl.lu dès lors qu'elle concerne le dépistage.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Direction de la santé

Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale Direction de la santé

Centre de coordination des programmes de dépistages organisés des cancers
20, rue de Bitbourg | L-1273 Luxembourg
Tél. +352 247-75550 | depistage.cancer@ms.etat.lu | www.sante.lu